

Aides bovines 2015 : Attention

Question :

A quoi faut-il faire attention concernant l'aide bovine 2015 ?

Réponse :

A la date de dépôt ; la clôture des demandes est fixée au 15 mai 2015, minuit.

Question :

Le Ministre a pourtant annoncé un report de la déclaration PAC du 27 avril au 9 juin ?

Réponse :

Ce report concerne la déclaration de surface. En aucun cas, les aides bovines ne sont concernées par ce décalage. La période de déclaration « Aides Bovines » a bien été ouverte le 1^{er} mars et se terminera le 15 mai.

Question :

J'ai des vaches laitières. Est-ce pareil ?

Réponse :

Oui, la demande d'aides bovines concerne toutes les situations primables : les vaches allaitantes, les vaches laitières, les veaux sous la mère et les veaux bios.

Olivier PASSELANDE – Gilles ROUX
Chambre d'agriculture de la Vienne

Bonneuil-Matours	05.49.85.87.80	Mirebeau	05.49.50.44.29
Montmorillon	05.49.91.01.15	Vivonne	05.49.36.33.60

Comme chaque année, la Chambre d'agriculture de la Vienne vous invite à participer aux réunions d'information sur la PAC :

Date	Commune	Horaires
Lundi 4 mai	VIVONNE (Château de Vounant)	10 h - 12 h
mardi 5 mai	VENIERS (salle des fêtes)	
mercredi 6 mai	ISLE JOURDAIN (salle des fêtes)	
Mercredi 6 mai	CIVRAY (salle annexe de la Mairie)	
jeudi 7 mai	MONTMORILLON (Salle Vienne au LEPA)	
jeudi 7 mai	CHAMPIGNY LE SEC (salle des fêtes)	
jeudi 7 mai	INGRANDES SUR VIENNE (maison des associations)	
Lundi 11 mai	MIGNALOUX-BEAUVOIR (agrôpole – Salle Xavier BERNARD)	
mardi 12 mai	PLEUMARTIN (salle des fêtes)	